



Montréal, le 10 décembre 2015

Madame Danielle May-Cuconato  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet : INTERVENTION : Demande de la Partie-1 # 2015-1326-8**

---

A qui de droit,

Par la présente, *SOS violence conjugale* désire appuyer la demande de renouvellement de la licence d'ADR (Avis de recherche) et ce, avec distribution obligatoire au service numérique de base.

*SOS violence conjugale* est un organisme dont la mission est d'offrir des services d'aide et de référence en violence conjugale 24 heures par jour et 7 jours par semaine sur l'ensemble du territoire du Québec. Depuis sa fondation, *SOS violence conjugale* a offert ces services à plus de 625 000 victimes de violence conjugale.

SOS violence conjugale a reçu le soutien de la chaîne ADR à différents moments, notamment en nous permettant d'accroître la visibilité de nos services par le biais d'entretiens dans leurs émissions d'affaires publiques ainsi que par la diffusion de nos campagnes publicitaires. Nous considérons donc qu'ADR rend un service d'intérêt public qui apporte une aide essentielle aux organismes comme SOS violence conjugale et qui joue un rôle dans la lutte aux actes criminels.

Nous sommes convaincues que le financement de ADR est essentiel et vous remercions pour l'attention accordée à la présente.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures

Joane Turgeon, directrice générale  
SOS violence conjugale